



L'Observatoire de la formation des prix et des marges

Marine Raffray

Service Etudes économiques et prospective

Octobre 2025

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qu'est-ce que l'OFPM ?

- Une commission administrative à caractère consultatif sous tutelle des ministères en charge de l'agriculture et de la consommation
- Créée en 2010
- **Objectif : Éclairer dans la durée sur la formation des prix et des marges de produits alimentaires vendus en France dans les grandes et moyennes surfaces, pour les 3 principaux maillons de la filière alimentaire française : production agricole, industrie agroalimentaire, grande distribution généraliste.**
 - = Éclaire plus sur des tendances que sur des valeurs**
 - Il ne commente pas l'actualité. Il ne formule pas d'avis sur le niveau des prix et des marges. Il ne fait pas de recommandations.**
- Les travaux sont réalisés principalement par FranceAgriMer à partir de données produites par l'établissement ou les services de statistique (Insee, SSP) ou recueillies avec le concours des organisations professionnelles.
- Les résultats sont mis à la disposition de tous, professionnels des filières et consommateurs.

10 filières étudiées, 36 produits suivis

- **viande porcine et charcuterie**: panier saisonnier (côte, rôti, filet, escalope), jambon cuit
- **viande bovine** : panier saisonnier bœuf (haché frais et surgelé, pièces à rôtir, à braiser) et veau de boucherie (à griller, à bouillir, abats)
- **viande ovine** : panier saisonnier (côte, gigot, épaule, pièces à braiser, à griller)
- **volaille de chair et lapin** : poulet PAC LR, cuisse std, escalope, lapin entier et morceaux
- **lait de vache** : lait UHT, yaourt nature, camembert, emmental, beurre doux plaquette, bio (lait UHT demi-écrémé, beurre)
- **lait de chèvre** : bûchette
- **blé tendre-farine-pain** : baguette courante (**tous circuits de vente confondus, dont boulangeries artisanales**)
- **blé dur-pâtes sèches** : pâtes alimentaires sèches sans œufs, non farcies
- **fruits et légumes** : panier saisonnier de 9 fruits conv, panier saisonnier de 10 légumes conv, carotte bio, pomme bio (+2 FL bio variables) (bio: GMS et **magasins spécialisés**), et pomme de terre de conservation eau/vapeur/rissolée et four/purée/frites
- **pêche et aquaculture** : lieu noir, saumon fumé, moule de bouchot, coquille Saint-Jacques entière

Un COPIL et des groupes de travail

▪ Rôle du COPIL

- définit et donne aux GT le cadre de travail : forme des livrables (notes de résultats, graphiques autoportants), problématiques
- Se réunit 4 fois par an ; débats confidentiels
- Membres nommés pour 3 ans

▪ Rôle des groupes de travail

- 9 groupes de travail : céréales, viandes blanches, viandes rouges, lait, fruits et légumes, pêche et aquaculture, agriculture biologique, grande distribution, rémunération des exploitants agricoles.
- **expert de la filière, analyse les résultats, valide la section filière du rapport et produit la note de résultats et faits marquants au vu des problématiques pour la filière**
- **C'est là que tout se passe : le COPIL n'a « plus qu'à » valider ce qui s'est fait en GT**
- Présidés par des personnalités désignées pour leur compétence ou fonction
- Associant les membres du COPIL, les représentants professionnels sectoriels de l'amont et de la transformation, les interprofessions, les instituts techniques agricoles,...
- En général deux réunions par an :
 - Une à l'automne sur d'éventuels sujets méthodologiques, la présentation des résultats semestriels, le cadre de travail du rapport à venir,
 - Une au printemps pour la présentation et l'analyse des résultats annuels

Composition du COPIL : 41 membres au total
Présidente indépendante et académique
2 sénateurs (un seul désigné)
2 députés
6 représentants de l'Etat
1 de Chambres d'agriculture France
5 des syndicats agricoles à vocation générale
3 de la pêche maritime et de l'aquaculture
7 des industries de transformation
5 du commerce et de la distribution
2 des associations nationales de consommateurs
7 personnalités désignées pour leur compétence ou fonction



RAPPORT
AU
PARLEMENT
2025



Les approches de l'OFPM

- 3 approches différentes et complémentaires :
 - **1) la décomposition de prix au détail en marges brutes**
 - disponibles pour n-1
 - **2) l'analyse des comptes des opérateurs pour les marges nettes**
 - disponibles pour n-2
 - **3) l'analyse des comptes de la nation en valeur ajoutée induite de chaque branche intervenant le long de la chaîne alimentaire (euro alimentaire)**
 - disponibles pour n-4

➤ 1) la décomposition de prix au détail en marges brutes (données n-1)

Marge brute = prix de vente – coût d'achat, elle peut donc se calculer à partir des prix des produits,

Prix au détail	Marge brute distribution au détail	<u>Prix de vente</u> du produit <u>moins coût d'achat</u> (du même produit en général)
	Marge brute transformation	<u>Prix de vente</u> du produit <u>moins coût d'achat</u> de la matière première agricole correspondante
	Coût d'achat de la matière première	<u>Prix d'achat</u> du produit agricole initial <u>moins valorisation des</u> <u>coproduits</u> obtenus lors de la transformation en produit alimentaire. (ex : poulet => cuisse vendue plus filets, ailes, etc)

La marge brute n'est pas la marge nette. Elle finance aussi les autres charges (emballages, énergie, salaires, investissements...)

La matière première agricole est le plus souvent transformée pour obtenir un produit alimentaire. C'est pourquoi l'OFPM établit des modèles pour approcher le coût de la matière première agricole contenue dans le produit alimentaire final.

ce coût de la matière première agricole est ainsi rarement le prix du produit agricole et n'est jamais la marge brute agricole.



1) la décomposition de prix au détail en marges brutes (données n-1)

Prise en compte de la transformation de la matière première agricole : exemple de la matière grasse du lait de collecte transformé en lait de consommation

Le lait ½ écrémé représente environ 80 % du lait de consommation et 9 % des utilisations du lait de collecte en France.

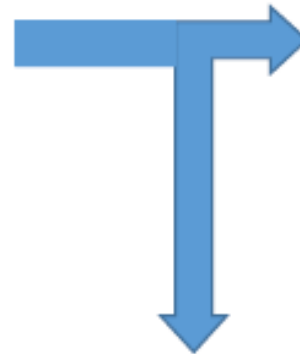
La composition du lait de consommation n'est pas la même que celle du lait produit par la vache. La différence principale tient à la teneur en matière grasse :



Environ 40 g/l de matière grasse,
Variable avec la race et la saison
(volume collecté et
taux de matière grasse)



standardisation
fabrications



15 g/l de matière grasse
toute l'année (lait ½ écrémé)

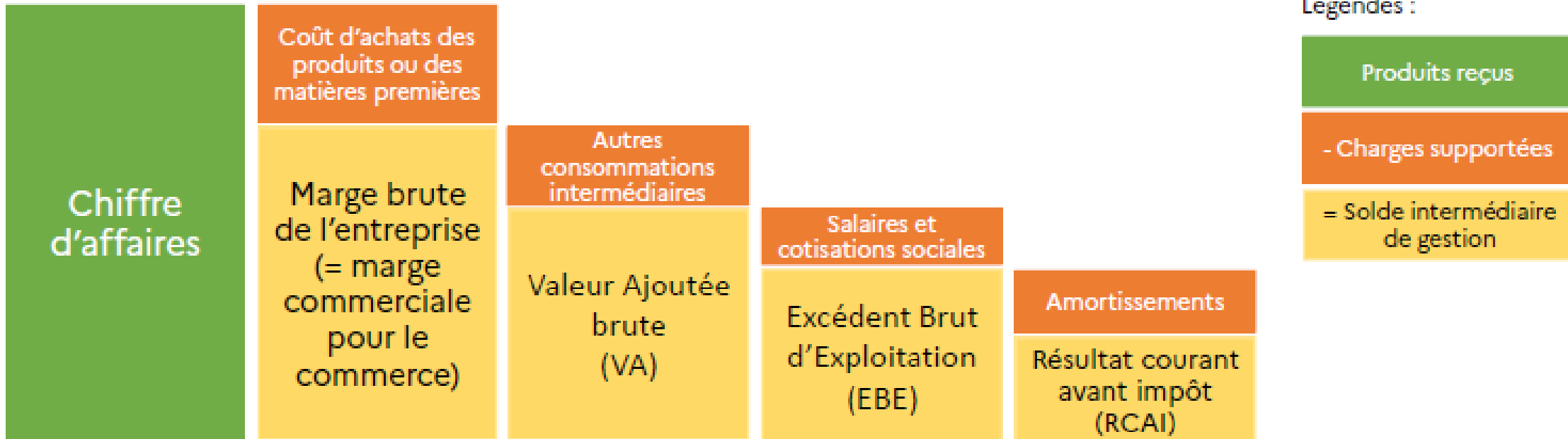
Environ 25 g/l de matière grasse sont disponibles
pour d'autres produits plus riches en matière grasse
(crème, beurre, desserts lactés, ...)

La valorisation effective de l'excédent de matière grasse résultant de la fabrication de lait de consommation **dépend de l'équation laitière** (ensemble des produits fabriqués avec leur variation en cours d'année) **de chaque entreprise** ou groupe laitier.

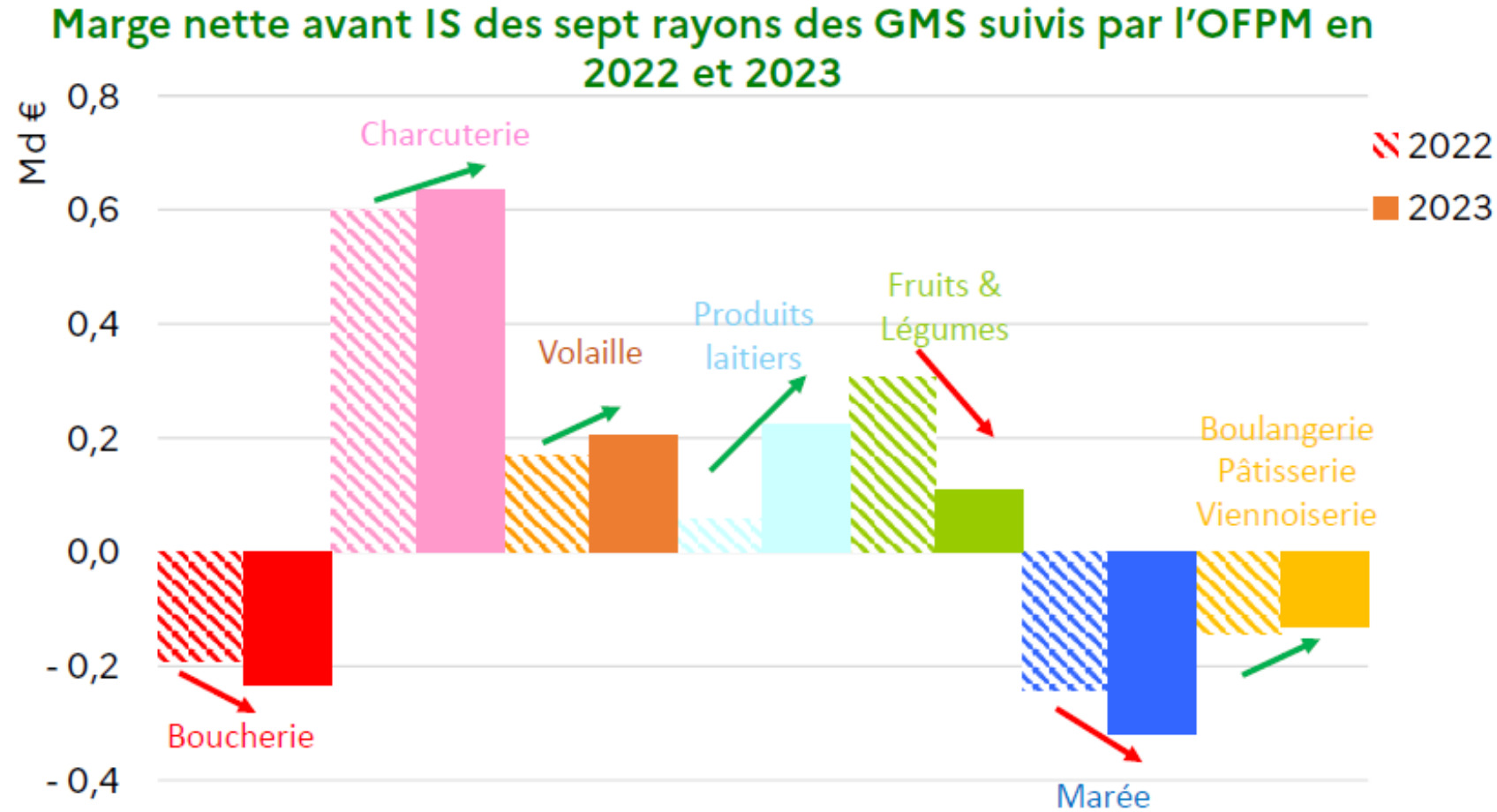
2) l'analyse des comptes des opérateurs pour les marges nettes (données n-2)

- **Marge nette = Produits reçus – charges supportées**, elle se calcule à partir des comptes des **ENTREPRISES**.
 - Données pour la production agricole RICA ; pour IAA INSEE, Bq de France, Crédit agricole; GD enquête OFPM pour avoir des données par rayon (celle de l'INSEE sont agrégées alim et non alim)
- Le solde de gestion représentatif de la marge nette le plus utilisé est le résultat courant avant impôt (RCAI).
- Principales étapes (simplifiées), du chiffre d'affaires au RCAI :

ATTENTION : le calcul de la marge nette par l'OFPM se fait au niveau des produits, alors que calcul marge nette se fait au niveau des entreprises ! (donc à l'échelle des EA, IAA, GD)



➤ 2) l'analyse des comptes des opérateurs pour les marges nettes (données n-2)



Source : OFPM, enquête réalisée auprès des enseignes



3) l'analyse des comptes de la nation en valeur ajoutée induite de chaque branche intervenant le long de la chaîne alimentaire (euro alimentaire) (données n-4)

Permet d'évaluer :

- A. La valeur de production agricole nationale nécessaire pour la consommation alimentaire nationale (humaine seulement) => constat que cette valeur augmente moins vite que la conso = **les importations occupent une place de + en + importante dans la conso**
- B. L'évaluation de la valeur de la production agricole incluse dans la consommation alimentaire : c'est la partie de la valeur précédente (production nécessaire) après déduction des valeurs des intra consommations directes et indirectes



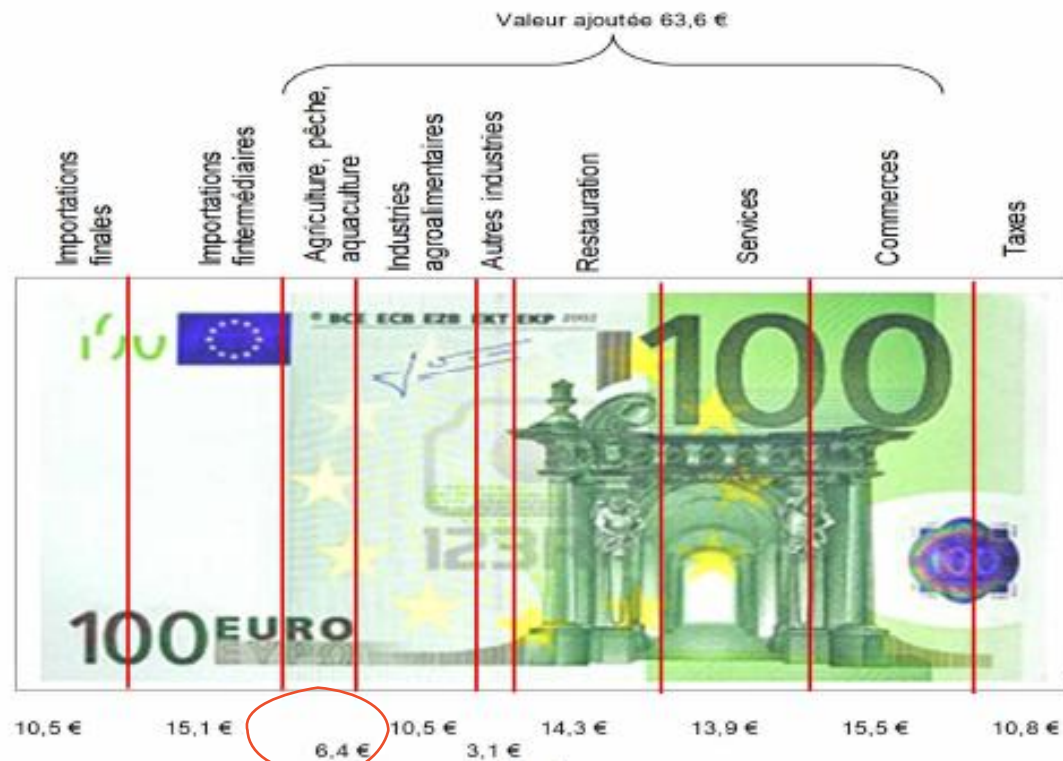
L'euro alimentaire en 2019 décomposé en valeur de la production agricole induite, valeurs des importations alimentaires, valeurs créées en aval et taxes.

Source : OFPM d'après Insee, Eurostat

100 euros de dépenses alimentaires contiennent seulement 12,8 euros de production agricole

3) l'analyse des comptes de la nation en valeur ajoutée induite de chaque branche intervenant le long de la chaîne alimentaire (euro alimentaire) (données n-4)

C. L'évaluation des valeurs ajoutées induites dans chaque branche de l'économie par la consommation alimentaire : c'est le partage de « l'euro alimentaire » du consommateur en rémunération du travail et du capital mobilisés dans les branches (agriculture, IAA, autres industries, commerce, services, importations alimentaires ou d'intrants, taxes)



100 euros dépensés par les Français pour leur alimentation ne génèrent que 6,4 euros de valeur ajoutée pour l'agriculture

Quelques enseignements de l'OFPM sur le retour de l'inflation (2022-2024)

- 2022-2024: Choc de prix sur les produits agricoles amorti dans un premier temps pour le consommateur par la compression des marges brutes aval, cette fois surtout par la grande distribution.
 - Puis reconstitution des marges brutes aval
 - => Sur l'ensemble de la période 2022-2024, l'augmentation du prix des produits alimentaires est due autant à l'accroissement du coût de la matière première agricole qu'à celui de la marge brute aval, ces évolutions sont décalées dans le temps.
- **La seule analyse des marges brutes ne permet pas de rendre compte des évolutions au sein des filières**
 - Forte augmentation de prix au niveau des postes de dépenses (engrais, énergie, salaires...)
 - Evolution contrastées des marges nettes :
 - Augmentation du RCAI des exploitations agricoles en 2022 puis reflux en 2023
 - Diminution des marges nettes aval en 2022, mais ces marges nettes n'ont pas toujours progressé en 2023 et demeurent généralement inférieures à leur niveau pré-inflation